

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_68-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-68
Séance du 02 avril 2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée Sainte-Marie pour la « Classe Défense »

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	3	3

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Michèle **FONT-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Ali **Ouatizerga**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_68-DE



Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée Sainte-Marie pour la « Classe Défense »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'un groupe de 16 élèves volontaires, issus des classes de la 2nde à la Terminale du lycée Sainte-Marie de Bagnols-sur-Cèze, participe aux actions de « l'Atelier Défense et Citoyenneté », créé en 2016, en collaboration avec le 1^{er} REG de Laudun L'ardoise,

Considérant que « l'Atelier Défense et Citoyenneté » aborde plusieurs volets : les valeurs républicaines, le patrimoine culturel, le territoire et les populations... favorisant ainsi la cohésion des élèves à la culture citoyenne,

Considérant la présence et la participation active de ces élèves aux commémorations patriotiques du 11 novembre et du 8 mai, accompagnant les officiels, en portant les drapeaux et les gerbes,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et solidaire ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350 euros au lycée Sainte-Marie afin de participer aux dépenses liées à « l'Atelier Défense et citoyenneté » et aux apprentissages de portage de drapeau,
- de prélever cette dépense sur le compte « 0404-65748-0232 ».

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

